

La Charte Natura 2000

Il s'agit d'un outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces poursuivis sur le site et définis dans le DOCOB. *L'adhésion* est une *démarche volontaire et contractuelle* qui marque un engagement fort *aux valeurs et objectifs de Natura 2000*. Elle n'implique pas le versement d'une contre partie financière et donne accès à des exonérations fiscales et à certaines aides publiques (exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations, déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales et garantie de gestion durable des forêts).

La Charte est constituée d'une liste d'engagements non rémunérés et contrôlables par l'État qui correspondent à des « pratiques de gestion courante et durable des terrains inclus dans le site ainsi qu'à des pratiques sportives et récréatives respectueuses des habitats naturels et des espèces » (Article R. 414-12, Code de l'Environnement). Sont susceptibles d'être signataires, toutes les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, titulaires de droits réels ou personnels portant sur des parcelles incluses dans un site Natura 2000. L'adhésion se fait pour une *durée de 5 ans minimum* ou de 10 ans. La Charte Natura 2000 apporte par ailleurs la reconnaissance de la qualité des milieux naturels présents sur ces sites (*labellisation du territoire*) et également des pratiques favorables à la conservation de ces milieux (*valorisation des pratiques respectueuses*).

Quelques engagements extraits de la Charte 'Rivière Hers' :

Engagements généraux

Engagement 13 : Pas de dépôts de déchets sur la propriété

Engagements par milieu

Cours d'eau—ripisylve

Engagement 51 : Intervention d'entretien sur la ripisylve entre fin août et fin mars

Mares—étangs—points d'eau

Engagement 41 : Pas de comblement volontaire

Pelouses—tourbières

Engagement 21 : Pas de plantation forestière

A venir : la phase d'animation

Elle durera 5/6 ans et permettra la mise en œuvre des actions décrites dans le DOCOB. Au cours de cette période le comité de pilotage 'Rivière Hers' se réunira régulièrement pour valider les pistes de travail.

Les sous-sites ariégeois du grand site FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » ont validé en 2009 leurs DOCOBs respectifs ; ceux de la Garonne amont (dont Pique et Neste) et de la Garonne aval ont été validés au début de l'année 2010. La validation officielle de tous ces DOCOB par le grand comité de pilotage du site aura vraisemblablement lieu dans le 2nd semestre 2010. La loi DTR (Loi n°2005-157 du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux) accroît le rôle des collectivités territoriales dans la gestion des sites Natura 2000. Il sera donc proposé, à partir de 2011, à un représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements, d'assurer la présidence du comité de pilotage et l'animation du site.

Pour en savoir plus

Site internet de MIGADO : <http://www.migado.fr> (Dans 'Missions' / Natura 2000' et dans 'Téléchargements' / 'Lettres d'information').

Vous trouverez une version téléchargeable du 1^{er} bulletin 'infosite' et des informations complémentaires sur cette étude.

Les contacts

Fédération de Pêche de l'Ariège

Contact : **Allan YOTTE**

13 place du 59^{ème} R.I.

09000 FOIX

Tél. 05 34 09 31 09

Fax. 05 61 65 12 40

E-mail : allan.yotte@peche-ariège.com

Association MI.GA.DO.

Contact : **Anne SOULARD**

35 Avenue de la Marquille

31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE

Tél. 05 61 75 83 97

Fax. 05 61 75 92 34

E-mail : soulard-natura2000@migado.fr



Site NATURA 2000 'Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste'



L'HERS

Bulletin n°2

Juin 2010

Éditorial

Initié en 2006, le DOCOB Hers Vif mais également sa charte ont été validés lors du 4^{ème} COPIL qui s'est tenu en juin 2009 à Mazères. Cette étude a montré la richesse écologique du site notamment au travers de ses habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire présentes, tel le barbeau méridional. La phase de concertation avec les acteurs locaux a abouti à la

rédaction de 60 propositions d'actions.

L'élaboration de ces documents a été menée à bien par la Fédération de Pêche de l'Ariège (opérateur) assistée de l'ANA, de l'ADASEA 09 et de MIGADO.

Le site Hers vif, tout comme le Salat et l'Ariège, est une sous unité du grand site interdépartemental et interrégional : La Garonne et ses principaux affluents en Midi-Pyrénées. Ce site a été divisé en entités pour plus de facilités dans la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 (Garonne, Ariège, Hers vif, Salat, Pique et Neste).

Un grand COPIL, prévu fin 2010 / début 2011, validera tous les DOCOBs des différentes entités dont l'animation sera confiée à une collectivité territoriale conformément à la loi DTR (Développement des Territoires Ruraux).

L'animation du sous site Hers vif, comme du sous site Salat, devrait être initiée fin 2010 ou au plus tard en 2011 ; phase durant laquelle les actions préconisées dans les DOCOBs pourront être mises en œuvre. L'animation de la rivière Ariège a été confiée à la Fédération de Pêche de l'Ariège depuis 2006.

Jean-Paul ICRE,

Président de la Fédération de l'Ariège de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.

La démarche Natura 2000 'Rivière Hers'

Suite au premier bulletin infosite (mai 2007) s'est déroulée la phase de concertation, avec les acteurs locaux, dans le cadre de 4 groupes de travail dont les thématiques étaient les suivantes : faune, flore, environnement ; usages récréatifs de l'eau ; usages professionnels de l'eau et agriculture, sylviculture. Cette phase de travail avait pour objectif de définir des propositions d'actions pour la future gestion du site. Le 3^{ème} comité de pilotage du 9 septembre 2008, à Mazères, a permis la validation des 60 propositions d'actions. Ces propositions ont servi de base à la rédaction de fiches-actions comprenant un descriptif détaillé de chaque action, son chiffrage, son financement potentiel et les maîtres d'ouvrages pressentis afin de faciliter sa mise en œuvre ultérieure.

La Charte Natura 2000 'rivière Hers', nouvel élément constitutif du DOCOB (voir page 4) a été réalisée à partir du guide régional édité par la DREAL, des Chartes 'rivière Ariège' (validée en comité de suivi—janvier 2009) et 'rivière Salat' (validée en COPIL—mars 2009) puis discutée en groupe de travail le 10 mars 2009.

L'année 2008 et le début de 2009 ont donc été consacrés à la compilation des différents éléments validés en comités de pilotage : inventaires naturalistes et des activités humaines, enjeux du site, fiches-actions et Charte pour constituer le *document d'objectifs (DOCOB)* du sous-site 'Rivière Hers'. Ce document a été présenté lors du 4^{ème} comité de pilotage, le 11 juin 2009, à la mairie de Mazères sous la présidence de Mme DELAUNAY, Sous-Préfète de Saint-Girons, et a été validé à l'unanimité moins une abstention. Le document de synthèse, futur DOCOB, devra être officiellement approuvé par le Préfet coordonnateur du site qui fera ensuite paraître un arrêté préfectoral.

Le DOCOB servira de référence pendant la période d'animation qui devrait débuter en 2010 (voir encadré page 4) après désignation de la structure animatrice.

Le grand site 'Garonne' a été désigné en droit français par arrêté ministériel en date du 27 mai 2009. Il ne s'agit plus d'un Site d'Intérêt Communautaire (SIC) mais d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

Principaux inventaires (naturalistes—faune, flore—et des activités humaines) et propositions d'actions s'y rapportant.

Au total, **60 propositions d'actions** ont été formulées durant la phase de concertation.

Les Habitats Naturels

32 habitats naturels ont été référencés pour une surface totale de 696 ha. Sont listés ci-dessous, ceux qui sont importants vis-à-vis de la Directive Habitats (intérêt communautaire ou prioritaire).

Végétation du lit de la rivière

Il s'agit, entre autres, de la **végétation flottante** soit fixée que l'on rencontre par exemple à La Bastide sur l'Hers et qui forme des nappes plus ou moins étendues de renouées—témoins d'une bonne fonctionnalité du cours d'eau ; soit libre, ce sont par exemple les lentilles d'eau présentes sur les bras morts de l'Hers (breilh).s).

Lisières humides à grandes herbes

C'est une végétation de hautes herbes installée en bordure de cours d'eau entre la forêt et le lit de la rivière, constituée de plantes assez banales jouant un rôle important dans l'écologie du corridor riverain.

Forêts alluviales

Cette terminologie regroupe les **forêts galeries à saule blanc** (saule blanc et peupliers) très présentes sur la zone transversale (St Amadou / Moulin Neuf) et les **forêts de frênes et d'aulnes**. Elles sont le reflet d'un fonctionnement naturel de la rivière et de son écosystème.

Ont également été recensées : **les sources d'eau dure**, habitats ponctuels créés à partir du suintement dans des nappes supérieures ; et **les pelouses** (calcaires et méditerranéennes) localisées dans le lit majeur.

PRECONISATIONS D' ACTIONS

Entretien et restauration de la ripisylve : cette mesure peut aller jusqu'à la replantation d'arbres, en favorisant le bouturage (si possible), accompagnée d'une information auprès des riverains. Il est également proposé le maintien d'arbres morts et d'arbres à cavités.



Renouée du Japon (ANA ©)

Suivi des espèces végétales envahissantes : comprenant l'information des riverains pour éviter au maximum la dispersion des espèces suivantes dans le milieu : l'ailante, la balsamine de l'Himalaya, le Buddleia du père David, le robinier faux acacia et la renouée du Japon ; ainsi qu'un suivi de leur colonisation.

Les Mammifères



Loutre d'Europe (ANA ©)

La loutre d'Europe est présente sur l'amont du site (Ste Colombe— L'Aiguillon).

PRECONISATIONS D' ACTIONS : 1) éviter le passage des loutres sur les ponts de l'Hers en favorisant des passages hors d'eau sous les ponts ; 2) suivre la dynamique des populations (pose de pièges à traces) ; 3) informer.

Le desman des Pyrénées est présent en amont de Ste Colombe.

PRECONISATIONS D' ACTIONS : 1) suivre et quantifier les populations par piégeage et marquage ; 2) informer.

Les chauves-souris : 20 espèces ont été observées sur le cours de l'Hers (9 font partie de la Directive).

PRECONISATIONS D' ACTIONS : 1) suivre les populations ; 2) informer les riverains et les gestionnaires.

Le DOCOB en résumé

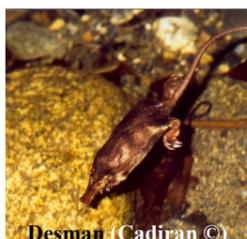
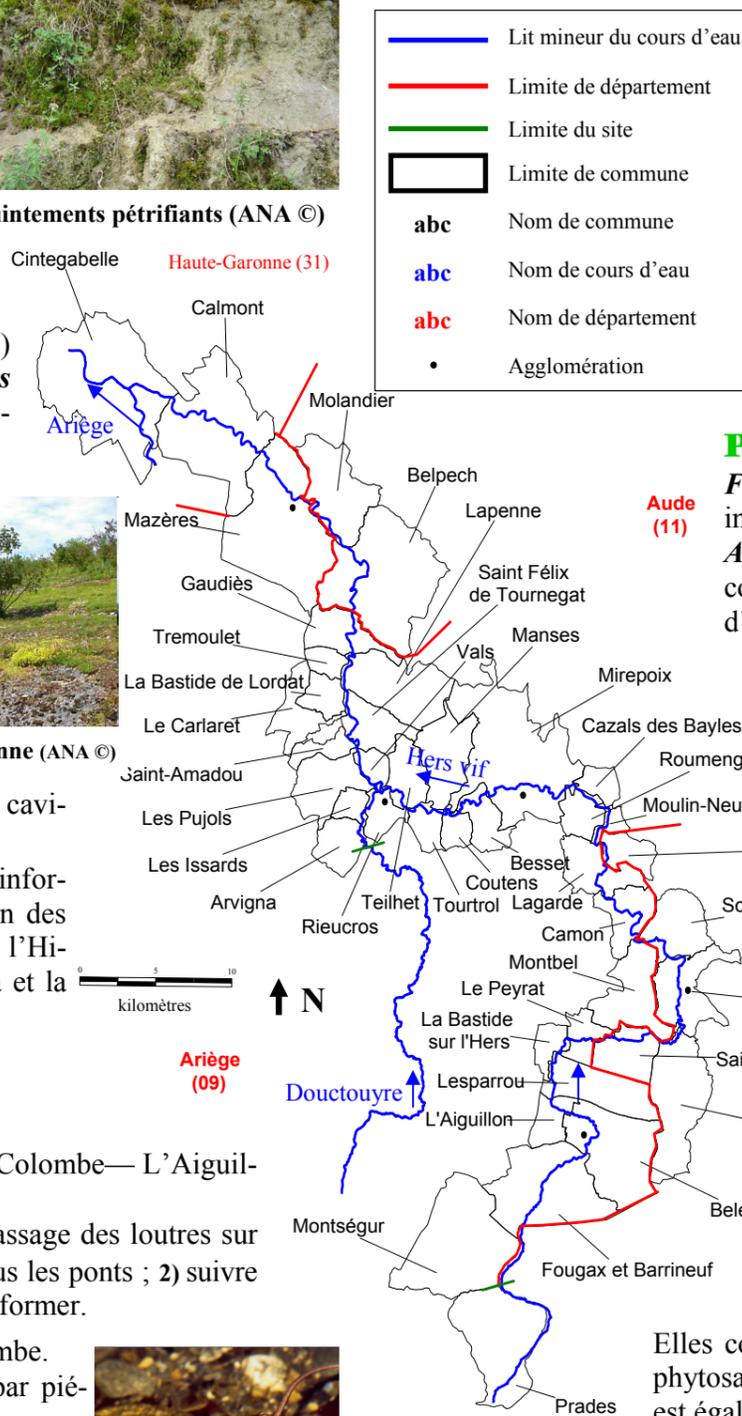
Ce sous-site comprend la rivière Hers sur 125 km, de la confluence avec l'Ariège située sur la commune de Cintegabelle (31) en aval ; jusqu'à la limite intercommunale entre Prades et Montségur (11) ; et le Douctouyre sur 5 km de la confluence avec l'Hers jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Minguet. 2 régions, 3 départements et 42 communes sont concernés.



Suintements pétrifiants (ANA ©)



Pelouse méditerranéenne (ANA ©)



Desman (Cadiran ©)

Les Reptiles, les Crustacés et les Insectes

La **tortue cistude** a disparu du site.

L'**écrevisse à pattes blanches** est présente sur l'amont de l'Hers et sur ses affluents directs.

Les insectes saproxyliques (qui se nourrissent de bois mort) comme le **grand capricorne** ou le **lucane cerf-volant** sont très fréquents dans notre région. 2 espèces de libellules (**Cordulie à corps fin** et **agrion de Mercure**) ont été recensées sur le site.



Écrevisse à pattes blanches (Riffaud, CSP ©)

Les Poissons

Les poissons sédentaires

- * **Le toxostome** est présent de St Amadou jusqu'à Sonnac et sur le Douctouyre.
- * **Le chabot** se retrouve de Camon jusqu'à l'amont mais pas sur le Douctouyre.
- * **La lamproie de Planer** est répertoriée entre Besset et Belesta.
- * **Le barbeau méridional**, espèce caractéristique du pourtour méditerranéen se trouve en limite occidentale de répartition : sur le Douctouyre et sur l'Hers au niveau du Riveillou.

Les poissons migrateurs (lamproie marine et saumon atlantique) peuvent remonter dans l'Hers depuis l'ouverture à la libre circulation du barrage de Cintegabelle.

PRECONISATIONS D' ACTIONS

Favoriser la libre circulation des espèces piscicoles : avec la mise en conformité des installations présentes et l'étude de démantèlement de chaussée sans usage.

Arrêt des déversements de truitelles et **suivi des populations piscicoles** pour évaluer les conséquences des arrêts de déversements de truitelles sur les populations piscicoles d'intérêt communautaire.

Le Milieu

Mesures agro-environnementales

Un certain nombre de mesures pourront être proposées aux agriculteurs pour limiter les intrants, favoriser la biodiversité...

Groupes de réflexions sur les thématiques : gestion du transport solide (gestion des atterrissements, vannes de dégrèvement...), hydrologie de l'Hers (les débits, l'alimentation de Montbel...), espace de mobilité de l'Hers.

Qualité du milieu aquatique

Il est proposé de mettre en place un réseau complémentaire de suivi de la qualité de l'eau (mesure des pesticides) et de travailler à l'amélioration de cette qualité.

Propositions d'actions sur l'information / la sensibilisation

Elles concernent un panel de thématiques très variées (pratiques sportives, déchets, produits phytosanitaires...) et visent un public large ; un programme éducatif à destination des scolaires est également envisagé.

Les enjeux du site

- ♣ Le maintien ou l'amélioration de l'état de conservation des habitats,
- ♣ L'amélioration de la qualité de l'eau,
- ♣ La fonctionnalité du cours d'eau,
- ♣ L'information et la sensibilisation.